

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2011

CP 11/09-26

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Gonzalez et Quéreilhac.

**ABBAYE DE BELLEPERCHE
AFFERMAGE D'UN SERVICE DE RESTAURATION POUR LES
MÉDIEVALES DES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2011**

Le conseil général de Tarn et Garonne a décidé de déléguer, par affermage, la gestion du service de restauration lors des Médiévales se déroulant les 17 et 18 septembre 2011 à l'Abbaye de Belleperche sise à Cordes Tolosanne.

Le département met à disposition de l'exploitant une cuisine mobile ainsi que 10 tables et 20 bancs en bois permettant au délégataire d'exploiter à ses risques et périls le service de restauration.

Un avis d'appel public à concurrence a été publié le 18 février 2011, invitant les prestataires à retirer un dossier et à déposer une offre pour le 25 mars 2011.

Faute de candidats, des restaurateurs ont été contactés directement et seul le « Moulin de Castel » sis à Castelsarrasin a répondu favorablement à la demande.

La redevance que ce restaurateur se propose de verser en échange de l'exploitation de ce service s'élève à 50 € pour la saison 2011.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve la délégation, par affermage, de la gestion du service de restauration pour des Médiévales des 17 et 18 septembre 2011 à l'Abbaye de Belleperche à intervenir avec le « Moulin de Castel » sis à Castelsarrasin ;
- Précise que le restaurateur versera en échange de l'exploitation de ce service, une redevance de 50 € pour la saison 2011 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette concession, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,